

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mars 2016



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme CHARRET-GODARD

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : Mme JUBAN (pouvoir MME KOENDERS) - M. LOVICH (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - Mme CHEVALIER (pouvoir MME TROUWBORST) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme FERRIERE (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. PRIBETICH) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER) - M. HELIE (pouvoir MME ERSCHENS) - M. CAVIN (pouvoir MME DESAUBLIAUX)

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### Organismes divers - Attributions de subventions - Exercice 2016

Monsieur Maglica, au nom des commissions de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse ; de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale ; de la culture, de l'animation et de l'attractivité ; des finances, de l'administration générale et du personnel , expose :

Mesdames, Messieurs,

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de l'année 2016.

Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport.

De plus, lors de sa séance du 25 janvier 2016, le Conseil Municipal a accordé une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 100 € à l'association de contrôle judiciaire socio-éducatif pour l'année 2016. Cette aide financière a fait l'objet d'un mandat de paiement en date du 1er février 2016.

Par lettre reçue le 10 février 2016, l'association a informé la Ville que le conseil d'administration, réuni le 1er février 2016, a décidé l'arrêt de son activité à la date du 30 juin 2016.

Par conséquent, il convient de ramener le montant de l'aide financière attribuée à l'association de contrôle judiciaire socio-éducatif de 1 100 € à 550 €. La Ville demandera donc le remboursement de la moitié de la subvention de fonctionnement 2016 à ladite association.

Par ailleurs, lors de sa séance du 28 septembre 2015, le Conseil Municipal a accordé au FRAC Bourgogne une subvention d'un montant de 800 € pour l'organisation de la manifestation « Alighiero e Boetti et l'Orient », dans le cadre du festival « Les nuits d'Orient 2015 ». Cette aide financière a fait l'objet d'un premier versement à hauteur de 640 €, le solde devant être mandaté sur présentation du bilan financier définitif de l'action.

Or, par mail en date du 8 janvier 2016, le FRAC Bourgogne a informé la Ville que la manifestation précitée avait dû être annulée en raison du plan Vigipirate en vigueur.

Il convient donc d'annuler la subvention de 800 € attribuée au FRAC Bourgogne dans le cadre du festival « Les nuits d'Orient 2015 ». La Ville demandera le remboursement de la somme de 640 € correspondant au versement du premier acompte sur la subvention à ladite association.

Enfin, lors de sa séance du 28 septembre 2015, le Conseil Municipal a accordé une subvention complémentaire d'un montant de 40 000 € à la Société civile des auteurs, réalisateurs, producteurs « L'Arp » dans le cadre des rencontres cinématographiques 2015 pour les frais de réceptions et de communication. Cette aide financière a fait l'objet d'un premier versement à hauteur de 32 000 €, le solde devant être mandaté sur présentation du bilan des frais engagés.

L'Arp a transmis les justificatifs des dépenses réalisées qui s'élèvent en définitive à 36 214,95 €.

Il convient donc de ramener le montant de l'aide financière accordée à l'Arp de 40 000 € à 36 214,95 €. Une somme de 4 214,95 € correspondant au solde de la subvention finalement attribuée en faveur de l'Arp fera prochainement l'objet d'un mandat de paiement.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider d'accorder les subventions proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;
- 2 - m'autoriser à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- 3 - décider de ramener le montant de l'aide financière accordée à l'association de contrôle judiciaire socio-éducatif de 1 100 € à 550 € ;
- 4 - décider d'annuler la subvention d'un montant de 800 € attribuée au FRAC Bourgogne dans le cadre du festival « Les nuits d'Orient 2015 » par le Conseil Municipal du 28 septembre 2015 ;
- 5 - décider de ramener le montant de l'aide financière accordée à la Société civile des auteurs, réalisateurs et producteurs « L'Arp » de 40 000 € à 36 214,95 € ;
- 6 - m'autoriser, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 45**

**Contre : 5**

**Abstentions : 8**

**Ne participe pas au vote : 1**